

Déclaration des Administrateurs CNL à propos de la délibération n°2

L'OPH et la municipalité de Bobigny ont décidé de se désengager de leurs missions de service public du logement :

L'OPH, sous prétexte d'une situation financière fragile, veut vendre deux sites - Estienne d'Orves et La Ferme à un autre bailleur de type SEM (*Société d'Economie Mixte*) ou ESH (*Entreprise Sociale de l'Habitat*).

Lors du dernier Conseil d'administration du 20 Septembre 2016, grâce à la mobilisation des locataires à l'appel des administrateurs CNL, cette même délibération a été reportée.

Aujourd'hui, la mobilisation des locataires n'a pas faibli contre la vente des logements de l'OPH car ils savent bien que seul un office public HLM leur garantira la possibilité de pouvoir continuer à terme d'habiter à Bobigny, et qu'en cas de rachat par une société privée d'HLM, rien ne pourra l'empêcher de requalifier ces logements pour pouvoir augmenter les loyers.

Nous aussi, nous voulons garantir la pérennité du caractère social de ces ensembles immobiliers qui ne peut être assurée que par un Office Public.

Or, cette délibération telle qu'elle nous est soumise, n'apporte pas cette garantie.

Nous nous opposons donc au principe de cession des résidences La Ferme et Estienne d'Orves tel que proposé et nous refusons d'autoriser le Directeur Général à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette transaction.

Nous, Administrateurs CNL, votons contre cette délibération n°2.